
Terrasses, étalages

Comment faire une demande d'autorisation de terrasse ou autres équipements commerciales ?

Les bars et les restaurants (débits de boisson) souhaitant exploiter une terrasse (création ou renouvellement suite changement de propriétaire) doivent faire l'objet d'une demande auprès de la Ville.

Les commerces souhaitant installer des présentoirs, chevalets, étalages... doivent également déposer une demande. Ces autorisations sont soumises à une redevance annuelle selon les tarifs votés chaque année en Conseil Municipal.

[Charte des Terrasses](#)

[Télécharger le Formulaire demande d'occupation temporaire du domaine public à vocation commerciale](#)

[Télécharger le règlement sur l'occupation du domaine public par les terrasses et les étalages](#)

[Tarifs 2024](#)

LA DEMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

par courrier à :

Mairie de Clermont-Ferrand DCUPEP - Service Commerce 15 Mail d'Allagnat - 63000 Clermont-Ferrand et par mail à **Mme Aurélie MOUTY** – amouty@ville-clermont-ferrand.fr